



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Toulouse, le 22 avril 2026

Le directeur départemental des
territoires par intérim de la Haute-
Garonne,

à

Monsieur le Directeur
AGRONUTRITION
3 avenue de l'Orchidée
Parc Activestre
31390 CARBONNE

Objet : Levée de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 17 novembre 2025
Société Agronutrition - Carbonne

Un arrêté préfectoral portant mise en demeure a été pris le 17 novembre 2025 à l'encontre de votre société pour l'installation que vous exploitez sur la commune de Carbonne.

Cet arrêté vous demandait de mettre en conformité vos installations en respectant les prescriptions du point 1.7.2 de l'annexe II, de l'annexe VI et du point 2.II de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017, relatifs respectivement au respect des déchets, des rétentions et des distances d'éloignement.

Dans son rapport du 13 avril 2026, l'inspection des installations classées a constaté un retour à la conformité de l'installation vis-à-vis des prescriptions demandées dans l'arrêté préfectoral portant mise en demeure qui a été pris le 17 novembre 2025.

En conséquence, l'arrêté préfectoral de mise en demeure précité est levé.

Copie transmise à :
Inspection des installations classées (DREAL)

Service environnement, eau et forêt
Pôle procédures environnementales
Affaire suivie par : Aurore GROUSSET
Mél : aurore.grousset@haute-garonne.gouv.fr
Cité administrative Lemareshquier – 1 place Emile Blouin CS 60004
31952 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 61 10 60 46
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr